



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

TERRITOIRE DE LA PLAINE DE ROMANS

Réseaux de la Plaine de Romans, de PEYRINS et de GEYSSANS

Année 2021

Rapport d'activité

SOMMAIRE

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE	4
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE	4
1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS	4
1.2.1 Réseau de La Plaine de Romans	4
1.2.2 Réseaux de Peyrins et Geyssans	6
2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020	7
2.1 ORIGINE DE L'EAU	7
2.2 VENTE D'EAU.....	8
2.3 RENDEMENT DES RESEAUX	9
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE	9
3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....	10
3.1 SECURITE PUBLIQUE	10
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE	10
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	10
3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE	10
4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021.....	11
4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS.....	11
4.1.1 Travaux de renouvellement ou de renforcement.....	11
4.1.2 Travaux de maintenance spécifiques.....	11
4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU	12
4.3 TRAVAUX FACTURES	12
4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021	12
5- RELATIONS AVEC LES ABONNES.....	13
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	13
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	13

5.1.2 Tarification pour les non professionnels.....	13
5.1.3 Tarification pour les professionnels	14
5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS.....	14
5.2.1 Continuité de service	14
5.2.2 Informations des irrigants	15
6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....	15
6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER.....	15
7- DONNEES FINANCIERES	17
7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES	17
7.1.1 Fonctionnement.....	17
7.1.2 Investissement	17
7.2 IMPAYES.....	17
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE	17
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	18

1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE

1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes de St Paul Les Romans, Parnans, Triors, Genissieux, Chatillon St Jean, Mours St Eusebe, St Lattier (38), Peyrins, Geyssans

1.2 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

1.2.1 RESEAU DE LA PLAINE DE ROMANS

Station de pompage de « la Joyeuse » ou « Les Coteaux »

Prise d'eau dans la rivière de la Joyeuse à 50 m à l'amont de sa confluence avec l'Isère : plan d'eau sous l'influence du niveau du Barrage EDF de Pizançon sur l'Isère.

3 pompes d'exhaure monocellulaires de 750 m³/h à 30 m HMT, 90 Kw, 1 470 tr/mm
un dégrilleur vertical

1 pompe Jockey horizontale 86 m³/h à 126 m HMT, 45 Kw, 1 480 t/mm sur variateur de vitesse

5 pompes de reprise horizontaux de 500 m³/h à 130 m HMT, 190 Kw, 1 470 t/mm (dont 1 en secours)

Capacité de pompage de 1 600 m³/h, HMT 161 m

Puissance ENEDIS souscrite de 17 à 1 470 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Station de pompage de Meysonnier

Prise d'eau directe dans l'Isère

5 groupes de pompage verticaux de 335 m³/h à 194 m HMT, 231 Kw, 1 490 t/mm

Capacité de pompage de 1 800 m³/h, HMT 160 m

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 1 250 Kw (Segment C2 : HTA Télélevé : HTA5-CU)

Surpresseur de « Châtillon-St Jean » ou « St Izier »

2 Pompes

Capacité de pompage de 400 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars

Pression aval 18 à 19 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 190 Kw (Segment C3 : HTA non télérelevé : HTA5-CU)

Surpresseur de « Génisseux » ou « Les Marais »

2 Pompes

Capacité de pompage de 300 m³/h

Pression amont de 4 à 9 bars

Pression aval 11 à 12 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 6 à 60 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Chapoize

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 1 à 120 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Gringet

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 14 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 90 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de La tour

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 120 m³/h à 170 m HMT

Pression de consigne 18 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 156 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Forage de Chaland

Forage dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale de 80 m³/h, à 120 m HMT

Pression de consigne 13 bars

Puissance ENEDIS souscrite de 0 à 96 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Réseau de distribution

145.6 Km de conduite (Dn 32 mm au DN 600 mm) essentiellement en fonte ductile et ponctuellement en PVC et PEHD.

1.2.2 RESEAUX DE PEYRINS ET GEYSSANS

Forages de Peyrins et de Geyssans lieu dit « La Savasse »

2 Forages dans la nappe Molasse Miocène d'une capacité de production nominale unitaire de 60 m³/h, à 120 m HMT

Alimentation électrique commune au 2 forages

Puissance ENEDIS souscrite de 18 à 78 Kw (Segment C4 tarif B.T. > 36 Kw LU)

Réseau de distribution

0.7 Km de conduite (Dn 100 mm) en fonte ductile.

2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2020

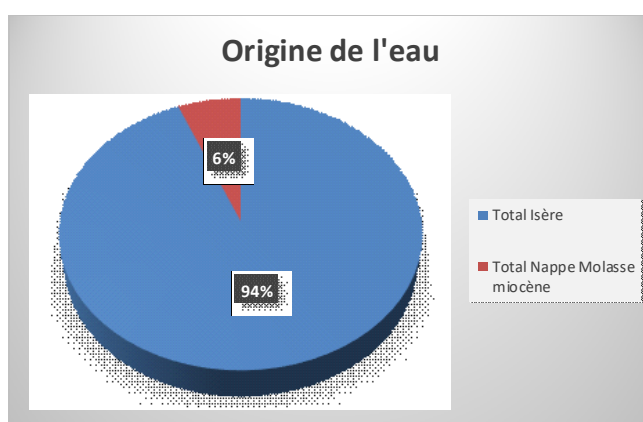
2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée par le réseau de la plaine de Romans provient en majeure partie des prises d'eau dans la rivière Isère. Un complément est apporté par des forages dans la nappe "Molasse Miocène".

L'eau distribuée par le réseau de Peyrins-Geyssans provient de la nappe « Molasse Miocène ».

Ressources	Station de pompage	volume annuel		Volume à l'étiage (1er juin - 30 septembre)	
		prélévés (m3)	autorisés (m3)	prélévés (m3)	autorisés (m3)
Isère	Joyeuse	993 396	autorisation en débit	662 201	autorisation en débit
Isère	Mesonnier	476 770	autorisation en débit	476 770	autorisation en débit
Total Isère		1 470 166			
Nappe Molasse Miocène	Chalans	5 361	70 149	5 361	62 277
Nappe Molasse Miocène	La Tour	25 692	175 373	25 692	155 693
Nappe Molasse Miocène	Chapoize	36 689	142 046	35 731	126 105
Nappe Molasse Miocène	Gringet	3 589	90 037	3 589	79 934
Nappe Molasse Miocène	Peyrins	11 581	55 915	10 590	49 640
Nappe Molasse Miocène	Geyssans	13 140	25 243	13 124	22 410
Total Nappe Molasse miocène		96 052	558 763	94 087	496 059
Total général		1 566 218			
Réseau Plaine de Romans		1 541 497			
Réseau Peyrins Geyssans		24 721			
Total		1 566 218			

Les autorisations de prélèvement sont établies par l'OUGC Drôme : le bassin versant de la Drôme des Collines (nappe Molasse-Miocène). Les autorisations de prélèvement ont été respectées.



2.2 VENTE D'EAU

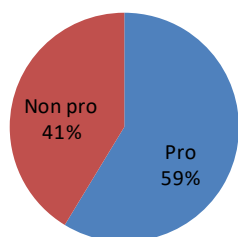
PROFESSIONNELS								
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscri ts par ha	Conso annuelle par ha
Plaine de Romans	12 130	1 900	1 247 755	1 247 755	577	153	6,38	657
Peyrins-Geyssans	200	27	24 811	248 911	12	9	7,41	919
Total	12 330	1 927	1 272 566	1 496 666	589	162		

NON PROFESSIONNELS									
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients	Debit souscri ts par ab	Conso annuelle par ab	Facturati on annuelle par ab
Plaine de Romans	2010		81 223	83 194	414	413	4,86	196	201
Peyrins-Geyssans									
Total	2010	0	81 223	83 194	414	413			

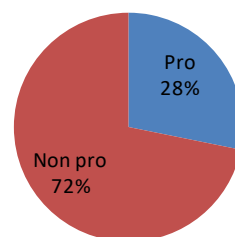
TOTAL						
Réseaux	Débit souscrits (m3/h)	surface souscrite (ha)	conso (m3)	Facturation (m3)	nombre de bornes	nombre de clients
Plaine de Romans	14 140	1 900	1 328 978	1 330 949	991	566
Peyrins-Geyssans	200	27	24 811	248 911	12	9
Total	14 340	1 927	1 353 789	1 579 860	1003	575

Synthèse par type de consommateurs				
Type	nombre de bornes	nombre de clients	conso (m3)	Facturation (m3)
Pro	589	162	1 272 566	1 496 666
Non pro	414	413	81 223	83 194
Total	1003	575	1 353 789	1 579 860

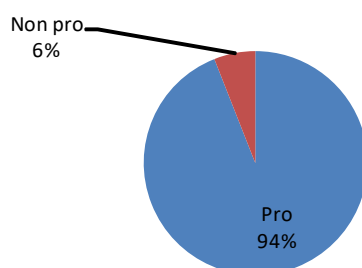
Répartition du nombre de prises



Répartition du nombre de clients



Répartition des volumes consommés



2.3 RENDEMENT DES RESEAUX

Le rendement correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution.

Il s'agit d'un indicateur de performance du réseau. Plus il est élevé, moins les pertes (fuites, erreurs / imprécisions de comptage) sont importantes.

Territoires	Rendement
Plaine de Romans	86,21%
Peyrins Geyssans	100,36%

2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2021 est de 1 334 676 Kwh.

Ratios	Total	Partie Variable
Kwh/m3 consommé	0,986	0,986
€/m3 consommé	0,067	0,047
€/Kwh	0,068	0,048

Remarques : ces chiffres ne prennent pas en compte les versements pour énergie réservée par la Compagnie Nationale du Rhône.

3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant : aucun ouvrage n'est soumis à la réglementation « sécurité publique des ouvrages hydrauliques » sur ce territoire

3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Site		Prestataire	Date de contrôle
La Joyeuse		ACRITEC	04/03/21
Meysonnier		ACRITEC	04/03/21
St Izier	Surpresseur de Chatillon-St Jean	ACRITEC	03/04/21
Genissieux	Surpresseur des Marais	ACRITEC	15/04/21
Forage de Chalans		ACRITEC	15/04/21
Forage de la Tour		ACRITEC	15/04/21
Forage de Champoize		ACRITEC	15/04/21
Forage de Peyrins		ACRITEC	15/04/21
Forage de Geyssans		ACRITEC	15/04/21

3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Néant

3.4 CONTROLE APPAREILS DE LEVAGE

Néant

4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2021

4.1 TRAVAUX SUR LES STATIONS

4.1.1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT OU DE RENFORCEMENT

Les Objectifs visés (classés par ordre de priorité)

- 1/ Organes hors service suite à la saison précédente
- 2/ Organes dont l'état ou le niveau d'usure laisse craindre une rupture à court terme 1,2 ou 3 ans
- 3/ Mise en conformité vis-à-vis de la réglementation sécurité des travailleurs
- 4/ Dégradations de caractéristiques techniques
- 5/ Amélioration de la facilité d'exploitation d'un ouvrage
- 6/ Mise en conformité vis-à-vis des exigences techniques de tiers (ENEDIS, agence de l'eau etc...)
- 7/ Amélioration de la fiabilité de fonctionnement de l'ouvrage
- 8/ Lutte contre les risques d'intrusions, de dégradations, sécurité des riverains
- 9/ Amélioration des fonctionnalités de report d'information et de suivi
- 10/Réduction des nuisances à des tiers (bruits etc....)

Ces travaux sont imputés au budget investissement

Territoire	Ouvrages	OBJET	Opérati		n° chantier
Plaine de Romans	Forage Chapoize	Renouvellement débitmètre	120	fait 2021	
Plaine de Romans	Forage Gringet	Renouvellement colonne de refoulement	120	fait 2021	20 10 0005
Plaine de Romans	Forage Gringet	Renouvellement Groupe électropompe	120	fait 2021	20 10 0005
Plaine de Romans	Mesonnier	Rénovation moteur groupe n°5	120	fait 2021	20 11 0005
Plaine de Romans	Mesonnier	Renouvellement ballon d'amorçage groupe n°5	120	fait 2021	BC 01 Pompage
Plaine de Romans	SP La Joyeuse	Renouvellement collecteur refoulement pompage exhaure	120	fait 2021	marché 01 pompage
Plaine de Romans	SP La Joyeuse	Renouvellement débitmètre Dn 350 mm	120	fait 2021	

4.1.2 TRAVAUX DE MAINTENANCE SPECIFIQUES

Stations de pompage Plaine de Romans

	Non communiqué
--	----------------

Stations de pompage Peyrins Geyssans

	Non communiqué
--	----------------

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

4.2 TRAVAUX SUR LE RESEAU

Réseau Plaine de Romans

	Poursuite de la campagne de remise en conformité des bornes
--	---

Réseau Peyrins Geyssans

	Renouvellement de l'ensemble des dispositifs de comptage sur bornes
--	---

4.3 TRAVAUX FACTURES

Type d'intervention	PLAINE DE ROMANS
Branchement	1
Compteur sur branchement existant	
Modification branchement	
Déplacement regard compteur	
Nouvelle borne	2
Sortie sur borne existante	
Modification borne existante	
Sinistre sur canalisation	
Sinistre sur Borne	1
Sinistre sur canaux	
Détérioration regard ou compteur	
Déplacement de conduite	
Déplacement borne / Brt	1
Extension de réseau	
Divers	
Création brt gravitaire	
Mise en service Brt gravitaire	

4.4 OPERATIONS PARTICULIERES AU COURS DE L'ANNEE 2021

Néant

5- RELATIONS AVEC LES ABONNES

5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2021, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 02 février 2021 est de 0,007 €/H.T./m³.

5.1.2 TARIFICATION POUR LES NON PROFESSIONNELS

Le prix de vente pour les particuliers est uniformisé sur l'ensemble du territoire du SID.

Les tarifs du service sont fixés par la délibération du 02/02/2021

- Une prime fixe en fonction du débit souscrit

1 m ³ /h	69,38 € HT	73,20 € TTC
3 m ³ /h	89,20 € HT	94,11 € TTC
5 m ³ /h	118,93 € HT	125,48 € TTC
10 m ³ /h	198,21 € HT	209,12 € TTC
15 m ³ /h	338,42 € HT	357,04 € TTC
20 m ³ /h	483,46 € HT	510,05 € TTC
30 m ³ /h	628,49 € HT	663,06 € TTC

- Un forfait de consommation

1 et 3 m ³ /h	150 m ³
5 m ³ /h	300 m ³
10 m ³ /h et au-delà	500 m ³

- Un tarif unique de 0,126 €/m³ HT pour les m³ consommés

5.1.3 TARIFICATION POUR LES PROFESSIONNELS

Le tarif professionnel n'est accordé qu'aux abonnés pouvant justifier d'un numéro SIRET en lien avec le titulaire du contrat d'abonnement.

Pour la saison 2021, le prix de vente a été fixé à (délibération du 02/02/2020).

RESEAU PLAINE DE ROMANS

Part fixe

Abonnement à la surface ha 91,00 €

Abonnement au débit m³/h 6,40 €

Part au m³ 0,075 €

Soit une facture de 381,80 € H.T. pour une prise - 7 m³/h - 1 ha – 3000 m³/ha

RESEAU PEYRINS-GEYSSANS

Part fixe

Abonnement à la surface ha 150,00 €

Abonnement au débit m³/h 6,40 €

Part au m³ 0,080 €

Soit une facture de 455.80 € H.T. pour une prise - 7 m³/h - 1 ha - 3000 m³/ha

5.2 RELATIONS AVEC LES IRRIGANTS

5.2.1 CONTINUITE DE SERVICE

Mise en service des réseaux :

Réseau Plaine de Romans : à partir du 22 mars 2021

Problème de ressources :

SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

Siège : 23 Rue des Tilleuls 26 120 MONTELIER Tél : 04.75.58.75.55

Site web : www.syndicat-irrigation-dromois.fr

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

- *Coupures d'alimentation électrique programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :*

Néant

- *Coupures d'alimentation électrique non programmées (Travaux sur le réseau ENEDIS) :*

Gringet le 15/09/21 : durée : 3 h 30

Problèmes de fonctionnement réseaux:

Néant

Mise hors service des réseaux :

A partir du 14 octobre 2021

5.2.2 INFORMATIONS DES IRRIGANTS

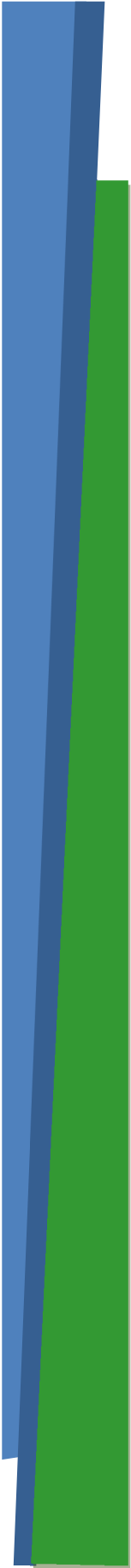
Pas Informations spécifique

6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

6.1 RENFORCEMENT DU RESEAU PARTIE NORD EST : PARMANS – ST LATTIER

Le territoire de la Plaine de Romans dispose d'une autorisation de prélèvement de 800 m3/h dans l'Isère sur la commune de St Lattier (arrête préfectoral d'autorisation temporaire de prélèvement n°2014094-0025 du 04/04/2014).

Une étude de faisabilité du renforcement de la partie Nord Est du réseau situé sur les communes de Parmans et de St Lattier a été réalisée en décembre 2013 par le bureau d'études Ca Eau. Cette



étude examine également les possibilités de substituer les forages dans la nappe Molasse Miocène par ce nouveau prélèvement dans la rivière Isère.

Au vu des coûts importants de réalisation de ce projet, le territoire de la Plaine de Romans a choisi de privilégier le contrôle et la mise en conformité des limiteurs de débit des bornes pour limiter les problèmes de pression sur les secteurs de St Lattier/Chatillon : antenne « Des bardons » et secteur Chatillon : antenne « Le Clôt ».

De plus, le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la nappe « Molasse-Miocène et alluvions de la plaine de Valence » est en cours d'élaboration. Ce SAGE va déterminer des modalités de gestion des eaux pompées par les forages de Chalans – Chapoize – Gringet – La tour – Peyrins et Geyssans.

7- DONNEES FINANCIERES

7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE DES TERRITOIRES

Ces données sont issues de la comptabilité analytique par territoire du SID

7.1.1 FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 465.576,02 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 446.506,76 €.

Soit un déficit de 47.258,55, contre un excédent de 187.791,18 € en 2020.

La dégradation de ce résultat est bien entendu liée directement à la pluviométrie enregistrée en 2021, ayant entraîné une baisse des consommations et par conséquent des recettes d'exploitation (-212.000 €). Le produit de vente d'eau, qui représentait 90,80% des recettes en 2020, n'en représente que 72% en 2021.

7.1.2 INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 54.898,93 €.

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 116.778,96 €.

7.2 IMPAYES

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total général
Plaine de Romans		4 465,32	12 175,15		124,87	4 203,55	15 877,53		36 846,42

Nota : Etat des restes à recouvrer à la date du 22/02/2022 (titres émis jusqu'à fin juin 2021 : la facturation de fin 2021 n'est pas incluse dans ces données).

7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

L'emprunt de 230.000 € contracté en 2007 arrive à échéance fin 2021.

Montant de l'annuité : 11.548,32 €

Dont intérêts : 472,92 €

capital : 11.075,10 €.

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ces membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

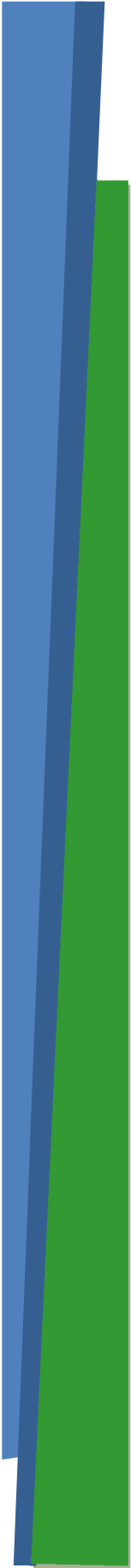
- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !!!!
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation,
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID,
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations,

- 
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite.

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.